



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

22^e séance du mardi 10 juin 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2025/01 de la Municipalité du 16 janvier 2025 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'accepter les réponses de la Municipalité aux postulats suivants :

1. postulat de Mme Eliane Aubert et consorts : « Animation socioculturelle lausannoise : Faut-il municipaliser la FASL ? Définir une véritable politique publique avec des outils de pilotage. » ;
2. postulat de M. Johann Dupuis (2023) : « Pour une politique d'animation socioculturelle au service du vivre ensemble et de l'intégration dans les quartiers ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi dix juin deux mille vingt-cinq

Le président :



Le secrétaire :